



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.04.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** *SPLIT*
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie** *PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels*
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** *PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)*
- **Emploi de la substance / de la préparation** *Produit pour nettoyage des vitres*

- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
*MA-FRA S.p.A. a Socio Unico
Via Aquileia, 44/46
20021 Baranzate (MI) ITALIA
Tel. +39 023569981
www.mafra.com
mafra@mafra.it*
- **Service chargé des renseignements :** *info@mafra.it*
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence**
In case of accident call the emergency number 112
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.*

- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *néant*
- **Pictogrammes de danger** *néant*
- **Mention d'avertissement** *néant*
- **Mentions de danger** *néant*
- **Indications complémentaires:**
*EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Conserver hors de la portée des enfants.*
- 2.3 **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.04.2022

Nom du produit **SPLIT**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- **Description** : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	alcool isopropylique ----- ☠ Flam. Liq. 2, H225; ☠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-<3%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxypropane-2-ol ----- ☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ STOT SE 3, H336	1-<3%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36	2-butoxyéthanol ----- ☠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE: LD50 oral: 1.200 mg/Kg	1-<3%

- Règlement (CE) No 648/2004

agents de surface anioniques, parfums	<5%
agents conservateurs (1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium, BENZISOTHIAZOLINONE)	

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours

- **Indications générales** : Aucune mesure particulière n'est requise.

- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau** : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

- **après contact avec les yeux** : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

- **après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Etat maladif

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Protection means for respiratory tract

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.04.2022

Nom du produit **SPLIT**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Gants de protection. (EN 374)
 - **Pour les non-secouristes**
 - Veiller à une aération suffisante
 - Tenir éloignées les sources d'incendie
 - Porter un vêtement personnel de protection
 - **Pour les secouristes**
 - Gants en caoutchouc
 - Gants en PVC
 - Caoutchouc nitrile
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,1$ mm
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 - Diluer avec beaucoup d'eau.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Diluer avec beaucoup d'eau.
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 - Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
 - Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Aucune mesure particulière n'est requise.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de la chaleur.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
 - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
 - **Classe VbF :** néant
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

67-63-0 alcool isopropylique

VLEP Valeur momentané: 980 mg/m³, 400 ppm

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

VLEP Valeur momentané: 375 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

111-76-2 2-butoxyéthanol

VLEP Valeur momentané: 246 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme: 49 mg/m³, 10 ppm
Risque de pénétration percutanée

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.04.2022

Nom du produit SPLIT

(suite de la page 3)

- DNEL**67-63-0 alcool isopropylique**

Oral	Systemic Long-term Effects	26 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	888 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
		319 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Local long-term effects	mg/m ³ (Industrial Workers)
		55 mg/m ³ (Consumers)
	Systemic long-term effects	500 mg/m ³ (Industrial Workers)
		89 mg/m ³ (Consumers)

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

Oral	Systemic Long-term Effects	3,3 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	50,6 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
		18,1 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Local short-term effects	553,5 mg/m ³ (Industrial Workers)
	Systemic long-term effects	369 mg/m ³ (Industrial Workers)
		43,9 mg/m ³ (Consumers)
	Systemic Short-term Effects	369 mg/m ³ (Industrial Workers)

111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral	Systemic Long-term Effects	6,3 mg/Kg bw/day (Consumers)
	Systemic short-term effects	26,7 mg/m ³ (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	125 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
		75 mg/Kg bw/day (Consumers)
	Systemic Short-term Effects	89 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
Inhalatoire		89 mg/Kg bw/day (Consumers)
	Local long-term effects	67,5 mg/m ³ (Industrial Workers)
		40,5 mg/m ³ (Consumers)
	Local short-term effects	246 mg/m ³ (Industrial Workers)
		147 mg/m ³ (Consumers)
	Systemic long-term effects	98 mg/m ³ (Industrial Workers)
		59 mg/m ³ (Consumers)
	Systemic Short-term Effects	1.091 mg/m ³ (Industrial Workers)
		426 mg/m ³ (Consumers)

151-21-3 sulfate de sodium et de dodécyle

Oral	Systemic Long-term Effects	24 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	4.060 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
		2.440 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Systemic long-term effects	285 mg/m ³ (Industrial Workers)
		85 mg/m ³ (Consumers)

- PNEC**67-63-0 alcool isopropylique**

PNEC STP	2.251 mg/L (STP)
Soil	28 mg/Kg (Soil)
Soft Water	140,9 mg/L (Water)
Sea water	140,9 mg/L (Water)
Sediment (soft water)	552 mg/Kg (Soil)
Sediment (sea water)	552 mg/Kg (Soil)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.04.2022

Nom du produit **SPLIT**

(suite de la page 4)

Occasional Emission	140,9 mg/L (Water)
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol	
PNEC STP	100 mg/L (STP)
Soil	4,59 mg/Kg (Soil)
Soft Water	10 mg/L (Water)
Sea water	1 mg/L (Water)
Sediment (soft water)	52,3 mg/Kg (Soil)
Sediment (sea water)	5,2 mg/Kg (Soil)
111-76-2 2-butoxyéthanol	
PNEC STP	463 mg/L (STP)
Soil	2,33 mg/Kg (Soil)
Soft Water	8,8 mg/L (Water)
Sea water	0,88 mg/L (Water)
Sediment (soft water)	34,6 mg/Kg (Soil)
Sediment (sea water)	3,46 mg/Kg (Soil)
Occasional Emission	26,4 mg/L (Water)
151-21-3 sulfate de sodium et de dodécyle	
PNEC STP	135 mg/L (STP)
Soil	1,29 mg/Kg (Soil)
Soft Water	0,176 mg/L (Water)
Sea water	0,0176 mg/L (Water)
Sediment (soft water)	6,97 mg/Kg (Soil)
Sediment (sea water)	0,697 mg/Kg (Soil)

- **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène** : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire** : non nécessaire.

- **Protection des mains** :



Gants de protection. (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

- Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Gants en PVC

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,1$ mm

- Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 15 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 1).

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.04.2022

Nom du produit **SPLIT**

(suite de la page 5)

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- État physique	liquide
- Couleur :	rose
- Odeur :	douce
- Seuil olfactif:	Non déterminé.
- Point de fusion :	non déterminé
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82 °C
- Inflammabilité	Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion	
- inférieure :	Non déterminé.
- supérieure :	Non déterminé.
- Point d'éclair :	81 °C
- Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Température de décomposition :	Non déterminé.
- pH à 20 °C	9
- Viscosité :	
- Viscosité cinématique	Non déterminé.
- dynamique :	Non déterminé.
- Solubilité	
- l'eau :	entièrement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
- Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
- Densité et/ou densité relative	
- Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
- Densité relative.	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.

- 9.2 Autres informations

- Aspect:	
- Forme :	liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
- Modification d'état	
- Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

- Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles	néant
- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	néant
- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant
- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant
- Matières solides comburantes	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.04.2022

Nom du produit **SPLIT**

(suite de la page 6)

- Peroxydes organiques	néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
- Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité stable dans des conditions normales
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

67-63-0 alcool isopropylique

Oral	LD50	5.840 mg/Kg (Rat)
Dermique	LD50	mg/Kg (Rat)

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

Oral	LD50	4.016 mg/Kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/Kg (Rat) 13.500 mg/Kg (Rabbit)

111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral	LD50	1.200 mg/Kg (ATE) >2.000 mg/Kg (Rabbit) 1.746 mg/Kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/Kg (Rat)

151-21-3 sulfate de sodium et de dodécyle

Oral	LD50	1.288 mg/Kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/Kg (Rabbit)

- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

118-58-1 Salicylate de benzyle

Liste II

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.04.2022

Nom du produit SPLIT

(suite de la page 7)

1506-02-1 1-(5,6,7,8-Tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one (Fixolid)

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

67-63-0 alcool isopropylique

LC50 (4 h)	24,6 mg/L (Rat)
LC50 (96h)	>100 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	>100 mg/L (Daphnia)
EC50 (72h)	>100 mg/L (Algae)

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

LC50 (4 h)	6 mg/L (Rat)
LC50 (96h)	>100 mg/L (Algae) 4.600 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	23.300 mg/L (Daphnia)
EC50 (96h)	>1.000 mg/L (Algae) 20.800 mg/L (Fish)

111-76-2 2-butoxyéthanol

LC50 (96h)	1.474 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	1.550 mg/L (Daphnia)
EC50 (72h)	911 mg/L (Algae)

151-21-3 sulfate de sodium et de dodécyle

EC50 (72h)	>120 mg/L (Algae)
EC10 (72h)	30 mg/L (Algae)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- **12.7 Autres effets néfastes**

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.04.2022

Nom du produit **SPLIT**

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement
- Polluant marin : Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
 - RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
 - Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.
 - Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
 - Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
 - Prescriptions nationales :
 - Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) : néant
 - Directives techniques air :
- | Classe | Part en % |
|--------|-----------|
| NK | 7,1 |
- Classe de pollution des eaux :
 - Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
 - 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.04.2022

Nom du produit **SPLIT**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Service établissant la fiche technique : Ma-Fra Laboratories

- Contact : lab@mafra.it

- Date de la version précédente: 17.01.2022

- Numéro de la version précédente: 2

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- * Données modifiées par rapport à la version précédente